



Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Noël Kinsella

Portrait des droits de l'homme sur le plan international jusqu'en 1967

Au milieu des années 1960, un nombre d'événements majeurs est en jeu. D'abord et surtout, nous sommes au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale où tout un monde a vu les atrocités liées au manque de respect pour la dignité et la valeur de la personne humaine. C'est à ce moment que les nations se sont réunies pour crier : « Il nous faut une norme universelle de reconnaissance inscrite dans la loi des droits de la personne humaine, quel que soit l'endroit où elle se trouve. » À travers le Canada et les autres pays, sous l'influence du dernier mouvement syndical national et international, ainsi qu'au Bureau international du travail, qui représente la gestion du travail et les gouvernements, ils ont créé une série de conventions : les Conventions du travail. L'une d'entre elles concernait la lutte contre le racisme dans toutes ses formes. Une autre qui s'était tenue auparavant, à la fin des années 1950 ou au début des années 1960, concernait le respect de l'égalité des droits des femmes. Même si ces conventions se sont déroulées il y a bien longtemps, à ce haut rang, nous devons une profonde reconnaissance au mouvement syndical, à l'échelle nationale et internationale, pour avoir mis l'accent sur les pratiques équitables en matière d'emploi, car la discrimination sévissait principalement dans le lieu de travail et les milieux qui pratiquaient le refus du droit au logement d'après des critères de race, de couleur, d'origine nationale, de sexe, et autres.